

Budget—M. D. MacDonald

puissent soutenir la concurrence au Canada ou à l'étranger. Un grand nombre d'enregistrements canadiens ne coûtent que \$5,000 et aucune société canadienne n'y investit plus de \$50,000. Si on compare cette somme aux \$150,000 qu'investit normalement une société américaine pour le premier microsillon d'un interprète canadien, plus \$200,000 en publicité, on commence alors à réaliser pourquoi les artistes canadiens ne retiennent que 7 p. 100 des ventes de disques au Canada. Le manque de capital oblige nos meilleurs artistes à se contenter d'une qualité technique de second plan. Nous aiderions nos industries du disque et de l'édition car nous croyons que nos artistes méritent un meilleur sort.

La quatrième mesure vise à assurer une garantie fédérale pour les prêts consentis à des entreprises de production ou de distribution de films, d'enregistrements, de livres ou de magazines canadiens. Le capital de risque, en dépit de la déduction intégrale des coûts, n'est pas suffisant pour permettre aux entreprises culturelles de produire et de vendre l'ensemble du répertoire des artistes canadiens. Ils ont difficilement accès au crédit par la voie des institutions prêteuses ordinaires et ils ont souvent besoin de fonds considérables pour acheter du matériel sophistiqué, verser des dépôts, entreprendre des campagnes de promotion bien avant de pouvoir toucher une seule recette de leurs investissements. Cette pénurie de capital d'exploitation peut être attribuée en grande partie à l'acquisition par des étrangers d'entreprises canadiennes comme les maisons d'édition ou encore plus souvent, l'impuissance de ces entreprises à exploiter les débouchés.

Un budget progressiste conservateur donnerait une impulsion nouvelle aux programmes actuels comme la Banque fédérale de développement ou encore la loi sur les prêts aux petites entreprises, en vue d'aider les entreprises qui produisent ou distribuent des œuvres culturelles canadiennes. Nous pourrions garantir les prêts consentis par les institutions financières à trois conditions: que l'entreprise soit majoritairement canadienne, qu'elle ait fait ses preuves, et qu'elle soit vouée à la promotion d'un produit naturel canadien.

Les cinquième et sixième mesures diffèrent quelque peu des quatre premières car elles viseraient directement à stimuler le marché des produits culturels canadiens. Que ce soit dans le domaine du film, du livre, des magazines et des enregistrements, le problème de commercialisation est toujours le même. Les réseaux de distribution sont à ce point dominés par les entreprises étrangères vouées à la diffusion de matériel étranger que seule une fraction des œuvres originales canadiennes finit par atteindre le public canadien. Seulement 7 p. 100 des disques vendus, 5 p. 100 des films à l'affiche, 3 p. 100 des ventes de magazines, et 9 p. 100 des ventes de livres sont des œuvres canadiennes. Malheureusement, nous sommes l'unique pays industrialisé dont les organes de diffusion culturels qui sont les véhicules nécessaires de l'identité culturelle, sont à ce point dominés par l'étranger. Je pense même que nous ne pourrions supporter la comparaison avec un grand nombre de pays en voie de développement.

Évidemment, il serait ridicule de vouloir fermer nos frontières à la culture étrangère qui contribue largement à l'enrichissement et à la diversité de notre propre culture. Mais il faut également que les Canadiens communiquent suffisamment ensemble pour pouvoir partager, apprécier et tirer quelque chose de cette incroyable diversité qui nous est si chère. Les

Canadiens sont bien loin d'avoir suffisamment accès aux media culturels voulus pour communiquer entre eux. Ce n'est pas que nous n'ayons rien à dire ni que nous soyons dépourvus de toute expression créatrice car, bien au contraire, depuis une dizaine ou une vingtaine d'années, nous assistons à une véritable explosion d'activités créatrices d'un bout à l'autre du pays. Ce qui nous manque, ce sont les moyens économiques qui permettent, vaille que vaille, de commercialiser à grande échelle les produits de notre culture.

Il ne suffit pas, et on s'en aperçoit rapidement, de produire des créations de qualité internationale même si nous savons que la communauté culturelle canadienne en est capable. Il faut également que ces œuvres aient accès au marché canadien.

J'aimerais dire deux mots des quotas car, apparemment, c'est la solution que préconise le gouvernement fédéral depuis plusieurs années. Les quotas volontaires et obligatoires ont donné des résultats pour le moins limités en ce qui concerne la télévision, la radio et les chaînes de cinéma. Ou bien on n'en tient aucun compte, ou bien on les interprète avec énormément de liberté. On peut imaginer combien il serait difficile d'appliquer le principe des quotas sur une plus grande échelle, aux librairies et aux magasins de disques, par exemple.

Il existe d'autres solutions que le gouvernement n'a pas encore essayées mais qui, à notre avis, pourraient réussir. Dans leur budget, les progressistes conservateurs auraient stimulé directement le marché pour que nos œuvres culturelles puissent s'y tailler une place. En fait, il s'agirait de créer une demande à l'égard des livres, des films, des disques et des magazines canadiens au lieu de les imposer sur un marché peu réceptif. Deux voies s'offrent à nous pour cela, et nous pourrions les suivre séparément ou conjointement. J'aimerais mentionner brièvement deux initiatives qui me semblent très intéressantes à cet égard.

Notre première solution serait l'adoption à l'échelle nationale d'une formule calquée sur la ristourne ontarienne «half-back» qui a si bien réussi cette année. L'expérience ontarienne a réussi parce qu'elle permettait aux détenteurs de billets perdants la loterie Wintario d'en récupérer la moitié du prix, soit 50c. chacun, à l'achat d'un livre canadien ou d'un abonnement à une revue, jusqu'à concurrence de \$2. Un système national fondé sur les billets perdants de Loto Canada s'appliquerait aussi bien aux films et enregistrements canadiens qu'aux livres et aux revues, avec la participation si elles le désirent des loteries provinciales. Ce système perdrait vraisemblablement de son efficacité s'il était maintenu indéfiniment, mais à brève échéance il encouragerait des centaines de milliers de Canadiens à s'intéresser à leur culture propre, pour la première fois peut-être.

La deuxième solution consisterait à encourager fiscalement les entreprises à caractère culturel à promouvoir et à vendre les productions canadiennes. En deux mots, nous exempterions de l'impôt sur les sociétés le bénéfice net réalisé à la vente au détail des livres et disques canadiens ou, dans le cas des cinémas, à la projection des films canadiens. Dans le domaine dit du marché de masse, de la vente sur éventaires des livres brochés, des revues et des disques, cet avantage irait à la distribution en gros.

Je n'ignore pas que cette façon nouvelle de procéder causerait des difficultés d'application. En ce qui concerne l'admissi-